

Rapport du Président

Commission permanente du
mardi 13 juillet 2021

N° CP-2021-7-8-10

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

PROPOSITIONS DE GARANTIES D'EMPRUNTS - ORGANISMES DE CONSTRUCTION - HABITAT DE L'ILL ET D'APPROBATION DES TERMES DU PROJET DE CONVENTION DE GARANTIE À CONCLURE

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par Habitat de l'Ill pour l'opération de construction de logements situés à Altorf et d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général a décidé de la mise en place d'un dispositif de garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs conclue le 8 octobre 2018 pour une durée de 3 ans entre le Département du Bas-Rhin et Société Coopérative d'HLM Habitat de l'Ill pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat.

Habitat de l'Ill sollicite la garantie d'emprunt, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 1 393 100 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué de cinq Lignes du Prêt PLAI et PLAI foncier (prêt locatif aidé d'intégration) de 270 000 € et de 104 900 €, PLUS et PLUS foncier (prêt locatif à usage social) de 646 000 € et de 207 200 € et Booster de 165 000 €. Cet emprunt est destiné à financer l'opération de construction de 11 logements situés 7 rue Principale à Altorf.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder la garantie de la collectivité à Alsace Habitat à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 393 100 € destiné à financer l'opération construction de 11 logements situés 7 rue Principale à Altorf et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'approuver les termes du projet de convention joint en annexe et d'autoriser son Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- d'autoriser par ailleurs son Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY